

Référendum contre la Loi sur l'asile et contre la Loi sur les étrangers Deux lois issues d'une même logique xénophobe

Ueli Leuenberger, Conseiller national (GE), vice-président des Verts

C'est dans le contexte tendu des années d'avant-guerre qu'est votée, en 1931, la Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). Cinquante ans plus tard, les clauses relatives à l'accueil des réfugiés sont sorties de la LSEE: la première Loi sur l'asile (LAsi) voit le jour en 1981. Le 17 décembre dernier, les deux Chambres fédérales ont définitivement tranché sur la 6^{ème} révision de la LAsi alors même que la LSEE est remplacée par une nouvelle Loi sur les étrangers (LEtr).

Ces deux lois sont intrinsèquement liées: non seulement par leur origine commune, mais aussi à cause des nombreuses mesures de la LEtr s'appliquant aux requérants d'asile dont les tristement fameuses "mesures de contrainte" qui permettront d'enfermer jusqu'à deux ans des personnes qui n'ont rien à se reprocher, hormis le fait de ne pas vouloir ou pouvoir quitter la Suisse. Les deux lois sont aussi liées par un même fondement xénophobe, résultat des innombrables campagnes que mène l'UDC depuis bientôt vingt ans maintenant. Le parti dit "agrarien" a eu gain de cause sur toute la ligne en entraînant - à quelques honorables exceptions près - le reste des Parlementaires bourgeois fédéraux. Les applaudissements frénétiques de la députation UDC à la fin des votes ont montré à quel point cette force populiste a été apte à faire passer ses revendications et ont permis de mesurer le terrain gagné au sein du Parlement depuis l'arrivée de son Ministre de justice et de police au gouvernement.

De nombreuses et inadmissibles discriminations sont ancrées dans la nouvelle Loi sur les étrangers. Elles répondent aux durcissements voulus par l'UDC. Que cette formation politique soit autant suivie par les autres partis bourgeois représente une véritable catastrophe politique pour notre pays, siège du Comité international de la Croix-Rouge, du Haut-commissariat aux réfugiés, du Haut-commissariat des droits de l'Homme de l'ONU et de nombreuses ONG actives dans la défense des droits humains. Pourtant à l'heure de lancer un référendum, certains milieux affichent leurs réticences à combattre activement les deux lois. De notre point de vue, lutter contre l'une sans s'attaquer à l'autre n'a pas de sens.

Les mesures préconisées par la LEtr vont toucher directement 700'000 personnes dans notre pays. Pour nous, la solidarité avec ces travailleurs et leurs familles doit être prioritaire. Nous n'acceptons pas que soit fixé, dans la première révision depuis 70 ans d'une loi sur les étrangers, un traitement tellement différencié entre des catégories d'étrangers. Il nous faut être conscients que cette distinction ne peut être qu'une nouvelle source de campagnes xénophobes et de divisions, lesquelles menacent la cohésion sociale de l'ensemble de notre pays.

La LAsi, de son côté, promulgue toute une série de pratiques juridiques qui n'ont cours dans aucun autre domaine du droit suisse. En ce sens, il s'agit d'une loi discriminatoire. Elle s'inscrit dans l'esprit binaire de la LEtr: d'une part, les ressortissants de l'Union européenne et de l'AELE, au bénéfice des mêmes droits que les citoyens et citoyennes suisses; de l'autre, les ressortissants du reste du monde. Bref, si la politique des "trois cercles" a été officiellement abandonnée, son esprit xénophobe perdure dans les deux lois qui viennent d'être votées. Il est donc indispensable de mener d'un double combat et de s'engager d'une manière déterminée contre les deux Lex Blocher.